Conditions générales

Randothentic organise et dirige des randonnées pédestres et en raquettes.

Enregistrement / Conclusion du contrat

L'inscription peut se faire par courrier électronique ou au moyen d'un formulaire de réservation.

Après l'inscription, le-la participant-e recevra une confirmation écrite de Randothentic. À partir de ce moment, l'inscription est ferme. Les présentes conditions générales font donc partie intégrante du contrat entre le-la participant-e et l'organisatrice.

Conditions de participation

Une bonne santé et un équipement approprié sont nécessaires pour toutes les randonnées. Avec l'inscription, le-la participant-e confirme qu'il-elle remplit les conditions physiques et techniques selon les exigences de la randonnée. Si le-la participant-e ne remplit pas ces conditions, l'organisatrice peut décider de l'exclure avant le départ ou pendant la randonnée. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, aucun remboursement ne sera effectué.

Groupes

La participation aux offres de groupe exige de chaque participant de la tolérance, de l'adaptabilité et une compréhension des différentes capacités dans le cadre des exigences d'une randonnée. L'organisatrice se réserve le droit d'exclure du voyage les participants qui ne peuvent pas s'intégrer au groupe, sans droit à un remboursement.

Services

Les services inclus dans le prix varient en fonction de l'offre. Les détails se trouvent dans la description de la randonnée.

Changements de programme

En règle générale, les randonnées ont lieu par tous les temps. Les conditions météorologiques ou l'état des participants peuvent entraîner des modifications du programme, de la zone ou de l'itinéraire à court terme. Le-la participant-e accepte toute modification apportée par Randothentic à cet égard. Tous les frais supplémentaires de voyage et de logement sont à la charge du-de la participant-e.

Conditions de paiement

Le paiement doit parvenir à Randothentic au moment de votre inscription pour les sorties de plus d'un jour. Pour une sortie d'une ½ et une journée, le paiement peut se faire sur place le jour même, en cash de préférence ou par Twint.

Les prix sont communiqués en francs suisses.



Carine Maeder Accompagnatrice en montagne

Annulation par le-la participant-e

Aucune annulation n'est prise en compte pour les excursions d'une journée et d'une demijournée. En cas d'annulation par le-la participant-e, le montant total de la sortie est dû et ne sera pas remboursé. La date peut être modifiée pour une autre date ou une autre activité si vous informez Randothentic minimum 5 jours à l'avance.

Pour des sorties d'une durée supérieure à une journée, Randothentic prend en compte les annulations lorsqu'elles sont réceptionnées par écrit au plus tard 10 jours avant le départ de la sortie. Les frais d'annulation se montent à CHF 80.- par personne.

Annulation par l'organisatrice

Dans des situations exceptionnelles (par exemple, grand danger d'avalanches, mauvais temps, maladie, etc.), Randothentic peut annuler les randonnées à un délai très court. Les montants déjà payés seront remboursés intégralement. Toute autre demande est exclue. En cas d'annulation prématurée pour cause de force majeure, il n'y a pas de droit au remboursement.

Assurance

Les assurances accident, santé, responsabilité civile et vol sont à la charge du-de la participant-e. La cotisation à la REGA et l'assurance annulation sont recommandées.

Responsabilité

L'organisatrice qualifiée offre au-à la participant-e la plus grande sécurité possible. Cependant, les dangers particuliers du plein air et de la montagne font qu'un risque résiduel ne peut être exclu. En s'inscrivant, le-la participant-e reconnaît expressément ces risques. La responsabilité de l'organisatrice est exclue en cas de négligence légère, de faute des participants, de faute de tiers et de force majeure.

L'organisatrice n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration du matériel du-de la participant-e ou du matériel loué.

Protection des données

L'organisatrice utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions et pour l'envoi de sa propre lettre d'information. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

Droit applicable et lieu de juridiction

La relation contractuelle entre le-la participant-e et l'organisatrice est soumise au droit suisse. Le lieu de juridiction est à 1920 Martigny dans le canton du Valais.

Martigny, le 02.05.2025



Carine Maeder Accompagnatrice en montagne